Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

Le 4 juillet 2025

Madame,
Monsieur,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant pour l'année scolaire 2025-2026. Toute l'équipe-école s'engage à vous offrir des services de qualité ainsi qu'un encadrement favorisant la réussite.

Cette année, une nouvelle règle entre en vigueur concernant l'utilisation des cellulaires à l'école. Nous vous invitons à prendre connaissance de cette consigne importante en visionnant la vidéo accessible au lien suivant : https://youtu.be/pS3PesjgXVQ

Dans cet envoi, vous trouverez la documentation concernant les modalités d'accueil de votre enfant pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à porter une attention particulière sur ce que votre enfant doit avoir en sa possession lors de l'entrée administrative dès le 25 et 26 août prochains. La facture des frais scolaires sera disponible sur le Mozaïk-Portail au plus tard le lundi 18 août.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire!

La direction

École secondaire
Joseph-François-Perrault

**École secondaire Joseph-François-Perrault**
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
**TÉLÉPHONE : 418 686-4660**
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Calendrier scolaire
2025-2026

# Secondaire

Joseph-François-Perrault

## Août 2025

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 1 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 25 | 26 | 27 | 28 1 | 29 2 |

## Septembre 2025

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 3 | 3 4 | 4 5 | 5 6 |
| 8 7 | 9 8 | 10 9 | 11 1 | 12 2 |
| 15 | 16 3 | 17 4 | 18 5 | 19 6 |
| 22 7 | 23 8 | 24 9 | 25 1 | 26 2 |
| 29 3 | 30 4 | | | |

## Octobre 2025

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| | | 1 5 | 2 6 | 3 7 |
| 6 8 | 7 9 | 8 1 | 9 2 | 10 3 |
| 13 | 14 4 | 15 5 | 16 6 | 17 7 |
| 20 8 | 21 9 | 22 1 | 23 2 | 24 |
| 27 3 | 28 4 | 29 5 | 30 6 | 31 7 |

## Novembre 2025

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| 3 8 | 4 9 | 5 1 | 6 2 | 7 3 |
| 10 4 | 11 5 | 12 6 | 13 7 | 14 8 |
| 17 9 | 18 1 | 19 2 | 20 3 | 21 4 |
| 24 3 | 25 4 | 26 5 | 27 6 | 28 7 |
| | | | | |

## Décembre 2025

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| 1 8 | 2 9 | 3 1 | 4 2 | 5 3 |
| 8 4 | 9 5 | 10 6 | 11 7 | 12 8 |
| 15 9 | 16 1 | 17 2 | 18 3 | 19 4 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 29 | 30 | 31 | | |

## Janvier 2026

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| | | | 1 | 2 |
| 5 | 6 | 7 5 | 8 6 | 9 7 |
| 12 8 | 13 9 | 14 1 | 15 2 | 16 3 |
| 19 4 | 20 5 | 21 6 | 22 7 | 23 8 |
| 26 | 27 9 | 28 1 | 29 2 | 30 3 |

## Février 2026

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| 2 4 | 3 5 | 4 6 | 5 7 | 6 8 |
| 9 9 | 10 1 | 11 2 | 12 3 | 13 4 |
| 16 5 | 17 6 | 18 7 | 19 8 | 20 |
| 23 9 | 24 1 | 25 2 | 26 3 | 27 4 |
| | | | | |

## Mars 2026

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 9 | 10 5 | 11 6 | 12 7 | 13 8 |
| 16 9 | 17 1 | 18 2 | 19 3 | 20 4 |
| 23 5 | 24 6 | 25 7 | 26 8 | 27 9 |
| 30 1 | 31 2 | | | |

## Avril 2026

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| | | 1 3 | 2 4 | 3 |
| 6 | 7* 5 | 8 5 | 9 6 | 10 7 |
| 13 8 | 14 9 | 15 1 | 16 2 | 17 3 |
| 20 | 21 4 | 22 5 | 23 6 | 24 7 |
| 27 8 | 28 9 | 29 1 | 30 2 | |

## Mai 2026

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| | | | | 1* |
| 4 3 | 5 4 | 6 5 | 7 6 | 8 7 |
| 11 8 | 12 9 | 13 1 | 14 2 | 15 |
| 18 | 19 3 | 20 4 | 21 5 | 22 6 |
| 25 7 | 26 8 | 27 9 | 28 1 | 29 2 |

## Juin 2026

| L | M | M | J | V |
|---|---|---|---|---|
| 1* | 2 3 | 3 4 | 4 5 | 5 6 |
| 8 7 | 9 8 | 10 9 | 11 1 | 12 2 |
| 15 3 | 16 4 | 17 5 | 18 6 | 19 7 |
| 22 8 | 23 9 | 24 | 25 | 26 |
| 29 | 30 | | | |

**Légende**

- Journées de congé
- Journées pédagogiques fixes
- Semaine de relâche
- Début d'étape
- Fin d'étape

**Dates importantes**

**Début de l'année scolaire : 28 août 2025**
**Fin de l'année scolaire : 23 juin 2026**

* **le 7 avril 2026** : journée pédagogique annulée en cas d'une 1re fermeture
* **le 1er mai 2026** : journée pédagogique annulée en cas d'une 2e fermeture
* **le 1er juin 2026** : journée pédagogique annulée en cas d'une 3e fermeture

S'il y a fermeture d'établissement, une journée pédagogique sera annulée et deviendra jour de classe. Le jour cycle sera celui de la journée où l'établissement était fermé.

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

## Dates à retenir

**Début de l'année de travail :** ..... 22 août 2025

**Fin de l'année de travail :** ..... 29 juin 2026

**Début de l'année scolaire :** ..... 28 août 2025

**Fin de l'année scolaire :** ..... 23 juin 2026

**Assemblée générale des parents :** ..... 4 septembre 2025

**Rencontre des parents de la 1re secondaire PEI :** ..... 11 septembre 2025

**1re rencontre parents/enseignants :** ..... 20 novembre 2025, en après-midi et en soirée

**2e rencontre parents/enseignants :** ..... 19 février 2026, en soirée


### Nous joindre

**École Joseph-François-Perrault**
140, chemin Ste-Foy,
Québec (Québec)  G1R 1T2
418 686-4660
ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

Le 4 juillet 2025

**Objet : Portail-parents « Mozaïk-Portail »**

Madame,
Monsieur,

Nous désirons vous informer que dans le but d'améliorer l'information transmise aux parents, les bulletins sont maintenant disponibles et transmis par le Mozaïk-Portail. De plus, toutes nos communications sont envoyées par courriel.

Qu'est-ce que le Mozaïk-Portail? C'est un endroit virtuel où vous trouverez des informations concernant le parcours scolaire de votre enfant : son horaire, ses cours, son bulletin, ses absences, ainsi que votre état de compte. Nous vous encourageons à le consulter régulièrement afin de voir l'évolution de votre enfant. Vous pouvez également installer l'application « MParents » sur votre appareil cellulaire afin de recevoir des notifications.

**Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas partager votre mot de passe avec vos enfants, car ils pourraient justifier eux-mêmes leurs absences et leurs retards.**

Notez qu'il y a sur le site de l'école (https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/) un lien qui vous aidera à utiliser ce moyen d'information. Vous y découvrirez une grande quantité d'informations concernant notre école, ainsi que des informations pertinentes pour mieux accompagner et soutenir votre enfant dans son cheminement scolaire.

**Important**, pour les parents qui n'auraient pas inscrit d'adresse courriel ou pour les parents qui désireraient changer l'adresse déjà inscrite, vous pouvez nous la transmettre à ecole.jfperrault@cscapitale.qc.ca sans oublier d'indiquer pour quel(s) enfant(s) nous devons faire la modification. De plus, nous vous demandons de vérifier les numéros de téléphone dans le dossier de votre enfant sur Mozaïk (à partir de la page dossier de l'élève et l'onglet « Coordonnées ») puisque plusieurs numéros ne sont plus en service.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre entière collaboration.

La direction

École secondaire
Joseph-François-Perrault

**École secondaire Joseph-François-Perrault**
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
**TÉLÉPHONE : 418 686-4660**
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

**Assemblée générale des parents**

# Invitation

Le 4 juillet 2025

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique, vous êtes invités à une assemblée générale de tous les parents de l'école qui se tiendra le **jeudi 4 septembre 2025 à 18 h 30**. Nous en profiterons pour élire les membres parents du Conseil d'établissement 2025-2026. Plusieurs postes réguliers et substituts sont à combler. C'est une belle façon de vous impliquer dans votre école secondaire. Vous trouverez, au verso, l'ordre du jour de cette assemblée générale.

À la suite de cette rencontre, **vous aurez l'occasion de rencontrer l'enseignant tuteur de votre enfant**. C'est l'occasion de faire un premier contact avec la personne de référence pour l'année scolaire. Les tuteurs feront un survol des informations importantes sur la vie de l'école. De plus, une courte vidéo de présentation des enseignants sera déposée sur le site WEB de l'école et diverses informations importantes vous seront transmises telles que :

- Le moyen de communication avec chacun des enseignants;
- Les moments de récupérations;
- Les attentes envers votre enfant;
- Des informations touchant plus particulièrement certains niveaux.

**Sur le site WEB de l'école**, https://www.ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/, vous trouverez une multitude d'informations importantes sur l'école comme :

- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'établissement;
- La nature et les moments des principales évaluations pour chaque matière;
- Les règles de conduites;
- Le projet éducatif;
- L'offre de voyages de cette année;
- Etc.

Nous vous remercions à l'avance de votre participation à cette assemblée.

La direction

VERSO…

École secondaire
Joseph-François-Perrault

**École secondaire Joseph-François-Perrault**
140, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 1T2
**TÉLÉPHONE : 418 686-4660**
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/

# ORDRE DU JOUR
# DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
# DES PARENTS

**Le jeudi 4 septembre 2025**
**18 h 30**

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue;

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

3. Adoption du compte rendu de l'assemblée annuelle 2024-2025;

4. Présentation des rôles et des fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents;

5. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement;

6. Élections;
   6.1. Membres du Conseil d'établissement;
   6.2. Représentant du comité de parents;
   6.3. Substitut au représentant du comité de parents;

7. Période de questions;

8. Levée de l'assemblée générale.

**19 h 30 à 20 h 30**
**Courte rencontre avec les tuteurs**

Centre de services scolaire de la Capitale Québec

# MODALITÉ DE L'ENTRÉE ADMINISTRATIVE

École secondaire Joseph-François-Perrault

**Les élèves doivent se présenter à la porte avant de l'école**
**(140, chemin Sainte-Foy)**
**au jour et à l'heure indiqués ci-dessous :**

## Le lundi 25 août 2025

Accueil des élèves de **1re secondaire - PEI**
- Entre 9 h et 9 h 45 (nom de famille de **A à K**)
- Entre 9 h 45 et 10 h 30 (nom de famille de **L à Z**)

Accueil des élèves de **1re secondaire - Général**
- Entre 10 h 30 à 11 h (nom de famille de **A** à **K**)
- Entre 11 h à 11 h 30 (nom de famille de **L** à **Z**)

Accueil des élèves de **2e secondaire (PEI et général)**
- Entre 13 h et 14 h (nom de famille de **A à K**)
- Entre 14 h et 15 h (nom de famille de **L à Z**)

## Le mardi 26 août 2025

Accueil des élèves de **5e secondaire (PEI et Général)**
- Entre 9 h et 9 h 30 (nom de famille de **A à K**)
- Entre 9 h 30 et 10 h (nom de famille de **L à Z**)

Accueil des élèves de **4e secondaire (PEI et Général)**
- Entre 10 h 15 et 10 h 45 (nom de famille de **A à K**)
- Entre 10 h 45 et 11 h 30 (nom de famille de **L à Z**)

Accueil des élèves de **3e secondaire (PEI et Général)**
- Entre 13 h et 13 h 30 (nom de famille de **A à K**)
- Entre 13 h 30 et 14 h 15 (nom de famille de **L à Z**)

Accueil des **anciens élèves de francisation (sec. 2-3-4-5)**
- Entre 14 h 15 à 15 h

## Le mercredi 3 septembre 2025

Accueil des **nouveaux élèves de francisation (sec. 1 à 5)**
- Entre 8 h 30 à 10 h

Centre de services scolaire de la Capitale Québec

# EXIGENCES POUR L'ENTRÉE ADMINISTRATIVE

École secondaire Joseph-François-Perrault

## CE QUE VOUS DEVEZ AVOIR EN MAIN
## POUR LA JOURNÉE DE L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

1. **La facture du matériel didactique pour l'année scolaire 2025-2026,** que vous recevrez au plus tard le lundi 18 août.

2. Vous aurez la possibilité de payer par paiement direct ou en argent. Si vous avez payé par internet, vous devez apporter la confirmation.

3. **Un cadenas,** pour pouvoir ranger en sécurité votre matériel dans le casier qui vous sera attribué.

**N.B. La PRÉSENCE de tous les élèves lors de l'entrée administrative est OBLIGATOIRE.**

Si vous avez un empêchement majeur ou si vous fréquentez une autre école, prière d'en informer le secrétariat, le plus tôt possible, au courriel suivant :
**ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca**

*N.B. Prenez note que le paiement par internet diminue le temps d'attente lors de cette journée.*

École secondaire
Joseph-François-Perrault

140, chemin Ste-Foy
Québec (Québec), G1R 1T2
Tél.: 418 686-4660
Courriel : ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca
https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca

Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

# Horaire de l'école

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Premier cours** | 8 h 35 | à | 9 h 50 |
| Pause | 9 h 50 | à | 10 h 05 |
| **Deuxième cours** | 10 h 05 | à | 11 h 20 |
| Période du dîner | 11 h 20 | à | 12 h 45 |
| **Troisième cours** | 12 h 45 | à | 14 h 00 |
| Pause | 14 h 00 | à | 14 h 15 |
| **Quatrième cours** | 14 h 15 | à | 15 h 30 |

**BOTTINS DES PERSONNES-RESSOURCES**

| **Direction** | | **Local** | **Poste** |
|---|---|---|---|
| Kino Métivier | Direction de l'école | 104-B | 401735 |
| Sophie Beaudoin | Directrice adjointe | 104-C | 402167 |
| Christine Fortier | Directrice adjointe | 104-D | 404222 |
| **Administration** | | | |
| Joanie Bédard | Secrétaire d'école | 104 | 403259 |
| Catherine Paré | Secrétaire d'école | 104 | 403479 |
| Marie-Josée Paquin | Secrétaire d'école | 104 | 411274 |
| Dominique Claveau | Agente en administration | 104-E | 403508 |
| **Services complémentaires aux élèves** | | **Local** | **Poste** |
| Stéphanie St-Jean-Rouleau | Conseillère d'orientation | 103-C | 405113 |
| Marion Méquignon | Conseiller d'orientation | 012-A | 411640 |
| Marie-Ève Deschênes | Infirmière, CIUSS | 228 | 106007 |
| Éric Duguay | Animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire | 021 | 411309 |
| Charlotte Martel | Psychoéducatrice | 012-B | 409186 |
| André Bureau | Psychoéducateur | 103-G | 403875 |
| Mélissa Paquet | Psychoéducatrice | 103-D | 405837 |
| Maude Lepage | Technicienne en loisirs, responsable des sports | 023 | 404814 |
| Laurie Megan Mc Carthy | Technicienne en loisirs | 022 | 406500 |
| Vickie Bertrand-Danjou | Technicienne en documentation | 025 | 405974 |
| Nathalie Dorval | TES, 1er cycle régulier du secondaire | 103-E | 401533 |
| | TES, 2e cycle régulier du secondaire | 103-H | |
| Diane De Carufel | TES, PEI du secondaire | 103-F | 403461 |
| Véronique Deschambault | TES, soutien à l'intégration des élèves HDAA | 011 | |
| | | | |

Programme d'éducation intermédiaire

École secondaire Joseph-François-Perrault SPARTIATES

# Mot de la direction

École secondaire JFP

Cher élève de Joseph-François-Perrault,

Il nous fait plaisir de t'accueillir et nous te souhaitons la bienvenue dans ton école.

L'équipe est fin prête à t'offrir une multitude de possibilités pour te permettre de laisser place à ta curiosité, ta créativité, ton goût de bouger et ton désir de te dépasser. Il n'en tient qu'à toi de t'y investir et de faire que l'année 2025-2026 soit une année exceptionnelle où tu pourras en apprendre encore un peu plus sur tes intérêts, tes aptitudes et ton potentiel.

Ton école s'est donnée comme mission de te faire vivre quatre grandes valeurs : l'engagement, l'ouverture, la responsabilité et la curiosité, quatre valeurs essentielles à ta réussite.

L'équipe de JFP est prête à tout mettre en place pour te faire vivre une excellente année scolaire 2025-2026!

L'équipe de direction

# PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

École secondaire
Joseph-François-Perrault

## NOTRE VISION

À Joseph-François-Perrault, une école publique où les différences sont avant tout considérées comme une richesse, l'ensemble des acteurs est engagé à développer le plein potentiel et le bien-être de tous. Comme l'établissement est situé au cœur d'un quartier en effervescence, les élèves vivent des projets authentiques et innovants qui les préparent à devenir des citoyens du monde.

## NOTRE MISSION

À l'école Joseph-François-Perrault notre mission est triple : instruire, socialiser et qualifier les élèves pour qu'ils deviennent des apprenants permanents guidés par leurs aspirations. Pour ce faire, nous créons un environnement inclusif, stimulant et épanouissant dans le respect du principe de l'égalité des chances.

## NOS VALEURS

- L'engagement
- L'ouverture
- La responsabilité
- La curiosité

## ORIENTATIONS

- Encourager le bien-être personnel et collectif des élèves
- Accroître le sentiment d'appartenance
- Accroître les réussites
- Développer le potentiel
- Encourager l'engagement scolaire
- Bonifier la communication entre les différents acteurs du milieu

# Informations

## Comment signaler l'absence ou un retard?

La présence des élèves est obligatoire à tous les cours. Si un élève doit s'absenter, son absence doit être signalée par un parent. Vous pouvez facilement justifier une absence par **Mozaïk-Parent**. Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse ecole.jfperrault@cssc.gouv.qc.ca pour justifier ou non l'absence et indiquer la date de retour.

## Casiers

Le casier assigné à l'élève est la propriété de l'école et il peut être ouvert en tout temps. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des effets personnels placés dans les casiers. **L'élève doit donc barrer son casier avec un cadenas de qualité et sécuritaire et éviter d'y laisser des objets de valeur.**

Pour les cours d'éducation physique, IL EST IMPORTANT que les casiers soient cadenassés (vestiaires de l'école ou du centre Lucien-Borne). L'école n'est pas responsable des vols.

## Accident à l'école

***Accidents majeurs***
Lors d'accidents majeurs, l'élève reçoit les premiers soins. Le membre du personnel témoin accompagne l'élève, si c'est possible, au secrétariat ou le fait accompagner. Si le cas le nécessite, d'autres soins lui sont prodigués par une personne qualifiée.

Si l'élève doit être transporté à l'hôpital, les parents en sont avisés. L'élève pourra, au besoin, être accompagné d'un adulte.

***Transport***
Le coût du transport en ambulance est toujours aux frais des parents. Les frais de taxi sont assumés par l'école pour l'aller seulement.

***Assurances***
Le Centre de services scolaire de la Capitale détient une police d'assurance de responsabilité civile. Si, lors d'un accident impliquant un élève, il n'y a aucune faute ou négligence d'un des employés de l'école ni aucun défaut du matériel de l'école, **le CSSC n'est pas tenue responsable et ses assureurs ne paient aucun dédommagement. En conséquence, il est fortement recommandé aux parents de prendre une assurance-accident pour leur enfant fréquentant l'école.**

## Tempête

En cas de tempête, l'annonce de fermeture de l'école devrait être faite à la radio selon la politique du Centre de services scolaire. Vous pouvez également trouver cette information sur le site Internet du CSSC au https://cssc.gouv.qc.ca/ ainsi que sur le Facebook du CSSC.

# Règles de vie

*Les règles de vie sont mises en place dans un établissement scolaire pour garantir à chacun le respect, le bien-être, la sécurité et pour assurer un bon climat de travail et d'apprentissage propice à la réussite de tous.*

*Les règlements de l'école s'appliquent au-delà des lieux physiques et du temps de classe. Ils doivent être respectés dans toutes les activités qui se déroulent sous la responsabilité de l'école et sur les réseaux sociaux.*

*La direction est seule responsable de l'application des mesures disciplinaires qui entraînent la suspension d'un élève à l'interne ou à l'externe.*

*Tous les membres du personnel sont responsables de l'application des règles de vie en classe et hors classe.*

*Nos règles de vie s'appuient sur les lois civiles et criminelles de notre société, ainsi que les politiques du Centre de services scolaire de la Capitale.*

## J'apporte uniquement le matériel nécessaire à l'école et à mes cours

| Raisons | Manquements mineurs | Manquements majeurs |
|---|---|---|
| ❖ Maximiser les conditions d'apprentissage et de réussite.<br>❖ Favoriser un climat harmonieux et sécuritaire.<br>❖ Vivre dans un environnement propre, agréable et stimulant.<br>❖ Développer de bonnes habitudes de travail.<br>❖ Développer son sens des responsabilités et de l'autonomie. | • Oubli de matériel.<br>• Possession de matériel non-nécessaire en classe (sac à dos, sac à main, vêtement d'extérieur, nourriture).<br>• Utilisation non autorisée du cellulaire ou d'appareil électronique*.<br>• Laisser trainer ses livres et ses effets personnels au sol dans les corridors.<br>• Utiliser des haut-parleurs ou tout autre appareil portatif durant les pauses. | • Possession et utilisation d'armes ou imitation d'armes.<br>• Vente, possession et consommation de drogue ou d'alcool.<br>• Possession de matériel pornographique.<br>• Utilisation non appropriée du cellulaire ou appareil électronique. *<br>• Vapotage ou activité similaire à l'intérieur de l'école lors des sorties scolaires et lors des activités d'éducation physique à l'extérieur.<br>• Vente de vapoteuse ou articles similaires. |

*** Règlement sur l'utilisation des cellulaires et appareils électroniques pendant les heures de cours :**

Les appareils électroniques **(dont les écouteurs)** doivent être éteints et rangés, fermés, dans le casier de l'élève dès son arrivée à l'école. Être en possession de son cellulaire à l'intérieur de l'école pendant les heures d'école (midis et pauses incluse) constitue un manquement mineur. L'appareil sera confisqué et seul les parents pourront venir le récupérer pendant les heures d'ouverture de l'école.

# JE SUIS PRÉSENT.E, PRÊT.E ET À L'HEURE À TOUS LES COURS

| Raisons | Manquements mineurs | Manquements majeurs |
|---|---|---|
| ❖ Développer de bonnes habitudes de vie.<br>❖ Se respecter et respecter les autres.<br>❖ Développer son sens des responsabilités et de l'autonomie.<br>❖ Favoriser sa réussite scolaire. | • Retards<br>• Absence non motivée<br>• Sortie prolongée non autorisée (fuites) | • Retards répétés<br>• Absences non motivées répétées.<br>• Fugue ou sorties prolongées non autorisées répétées (fuites) |

**Retards**

Être à l'heure signifie que l'élève est, au son de la deuxième cloche, en classe avec le matériel requis, assis à son bureau et prêt à travailler.

**Quoi faire?**

L'élève en retard devra se procurer un billet de retard avant de réintégrer son cours.
Après 6 retards, l'élève se voit imposer une retenue sur l'heure du dîner, par la suite, chaque retard résultera en une nouvelle convocation en retenue.

La direction se réserve le droit de ne pas accepter la justification d'un retard (ex : autobus en retard).

**Absences**

Toute absence non justifiée sera comptabilisée au système d'encadrement de l'école. Un comportement répétitif entrainera des sanctions reliées aux étapes d'absence.

Dans le cas d'une absence, il est de **la responsabilité de l'élève** de s'informer des apprentissages et des travaux réalisés en classe et des évaluations à venir.

**La justification d'une absence ou d'un retard doit être faite dans les 24 heures sans quoi elle ne sera pas considérée sans pièce justificative.**

Aucune motivation d'absence n'est accordée à l'élève qui demeure dans l'école ou sur ses terrains. La direction se réserve le droit de refuser une justification d'absence si elle le juge à propos. Si un élève quitte l'école sans autorisation, il sera considéré comme ayant fait une fugue.

Des mesures d'accompagnement ou d'étude de cas pourraient être mises en place s'il y avait trop d'absences motivées par le parent sous un motif particulier.

À moins d'un motif de retard jugé acceptable, un retour en classe à moins de 20 minutes de la fin pourrait être refusé.

# FONCTIONNEMENT DES REPRISES DE TEMPS (RETENUES)

- Dans le souci de diminuer notre empreinte écologique, dorénavant, vous et votre enfant **recevrez uniquement un courriel afin de vous informer de la date et de l'heure de la retenue.** Il sera donc de la responsabilité de l'élève d'aller consulter régulièrement ses courriels.
- L'élève doit se présenter à sa retenue avec du matériel scolaire pour occuper sa reprise de temps. Dans le cas contraire, il devra effectuer le travail donné par le surveillant.
- **Aucune nourriture ni lecteur MP3 sans écran**, y compris pour écouter de la musique, ne seront acceptés.
- La retenue devra avoir lieu au moment exigé par l'école. Seul un motif médical ou jugé valable par la direction permettra de modifier la date.

# JE RESPECTE LE CODE VESTIMENTAIRE DE L'ÉCOLE

| Raisons | Manquements mineurs | Manquements majeurs |
|---|---|---|
| ❖ Apprendre à vivre-ensemble en adoptant une tenue vestimentaire qui éveille chez l'individu des attitudes de respect, de fierté, de propreté et de décence.<br>❖ Faire de bons choix de vêtements en fonction du milieu de vie qu'est l'école.<br>❖ Favoriser une relation positive avec le personnel de l'école et mes pairs en projetant une image positive de moi. | • Non-respect du code vestimentaire. | • La direction se réserve le droit de retourner l'élève à la maison s'il n'est pas convenablement vêtu et ne respecte pas le code vestimentaire et les interventions ciblées sur l'importance de l'image de soi. |

## CODE VESTIMENTAIRE

| | |
|---|---|
| **Vêtements** | Les sous-vêtements (incluant les maillots de bain et les sous-vêtements d'entraînement) sont non visibles et les parties intimes doivent être couvertes par un tissu non transparent. |
| **Casquettes, tuques et chapeaux** | Les casquettes, les tuques, les chapeaux et les capuchons doivent être retirés en classe. |
| **Chaussures** | Pour une question de sécurité, le port des chaussures est obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école. |
| **Vêtement d'extérieur** | Les vêtements d'extérieur doivent être retirés et laissés au casier. |

Les vêtements, les bijoux et les accessoires représentant ou comportant des messages ayant un caractère violent, sexiste, grossier, faisant la promotion de consommation illicite, d'activité illégale ou portant atteinte à un individu ou à un groupe d'individus sont interdits partout à l'école.

# JE REMETS MES DEVOIRS, TRAVAUX ET ÉVALUATIONS DANS LES DÉLAIS PRÉVUS EN RESPECTANT LES CRITÈRES EXIGÉS.

| Raisons | Manquements mineurs | Manquements majeurs |
|---|---|---|
| ❖ Favoriser mes apprentissages et ma réussite.<br>❖ Développer mon sens des responsabilités et de l'autonomie.<br>❖ Développer ma persévérance scolaire et mon sens de l'organisation.<br>❖ Accroître mon sentiment d'efficacité personnelle et mon estime de soi. | • Devoir non-fait*.<br>• Travaux insatisfaisants.<br>• Perte de temps. | • Tricherie.<br>• Plagiat**<br><br>****Exemples d'actes de tricherie et plagiat:**<br>• utiliser délibérément d'autres documents que celui qui est autorisé pour une évaluation;<br>• aider un autre élève ou obtenir de l'aide d'un autre élève;<br>• obtenir ou connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une évaluation;<br>• copier ou paraphraser un passage d'un site Internet, d'un livre ou d'un magazine ou autre sans en citer la source (voir page 21 et 22 de l'agenda pour la préparation d'une bibliographie);<br>• utiliser un générateur de texte alimenté par une intelligence artificielle pour produire un travail personnel en totalité ou en partie. |

*** Mesures universelles possibles pour devoirs et travaux non remis :**

- avis téléphoniques ou écrits aux parents par l'enseignant ou le tuteur;
- réduction de points pour les travaux remis en retard;
- rencontres de suivi périodiques par l'équipe d'intervention;
- convocations obligatoires en récupération et/ou à l'aide aux devoirs et/ou retenue.

**Conséquences pour actes de tricherie et de plagiat :**
Conformément à l'article 2.5.4 des normes et modalités d'évaluation, les actes de tricherie ou de plagiat ne sont pas tolérés et peuvent entraîner l'expulsion au cours de l'évaluation ainsi qu'une mention ÉCHEC pour la ou les traces concernées.

## JE RESPECTE LES AUTRES EN GESTES ET EN PAROLES.

| Raisons | Manquements mineurs | Manquements majeurs |
|---|---|---|
| ❖ Favoriser un climat harmonieux et sécuritaire.<br>❖ Projeter une image positive de soi-même.<br>❖ Développer un savoir-vivre en société. | • Bousculade.<br>• Conflit.<br>• Langage inapproprié. | • Refus de respecter une demande de l'adulte.<br>• Impolitesse majeure envers ses pairs et l'adulte.<br>• Comportement portant atteinte à l'intégrité d'une personne.<br>• Intimidation, violence verbale ou physique.<br>• Réseaux sociaux. * |

*** Réseaux sociaux**

L'utilisation des réseaux sociaux doit se faire de façon respectueuse envers toi et les autres.

Le protocole d'intervention sur l'intimidation pourrait s'appliquer dans le cas d'une mauvaise utilisation des réseaux sociaux, tant à l'école qu'à l'extérieur de l'école. Dans certaines situations, des partenaires externes (policier-école, Direction de la Protection de la Jeunesse, CIUSSSN, etc.) pourraient être interpelés.

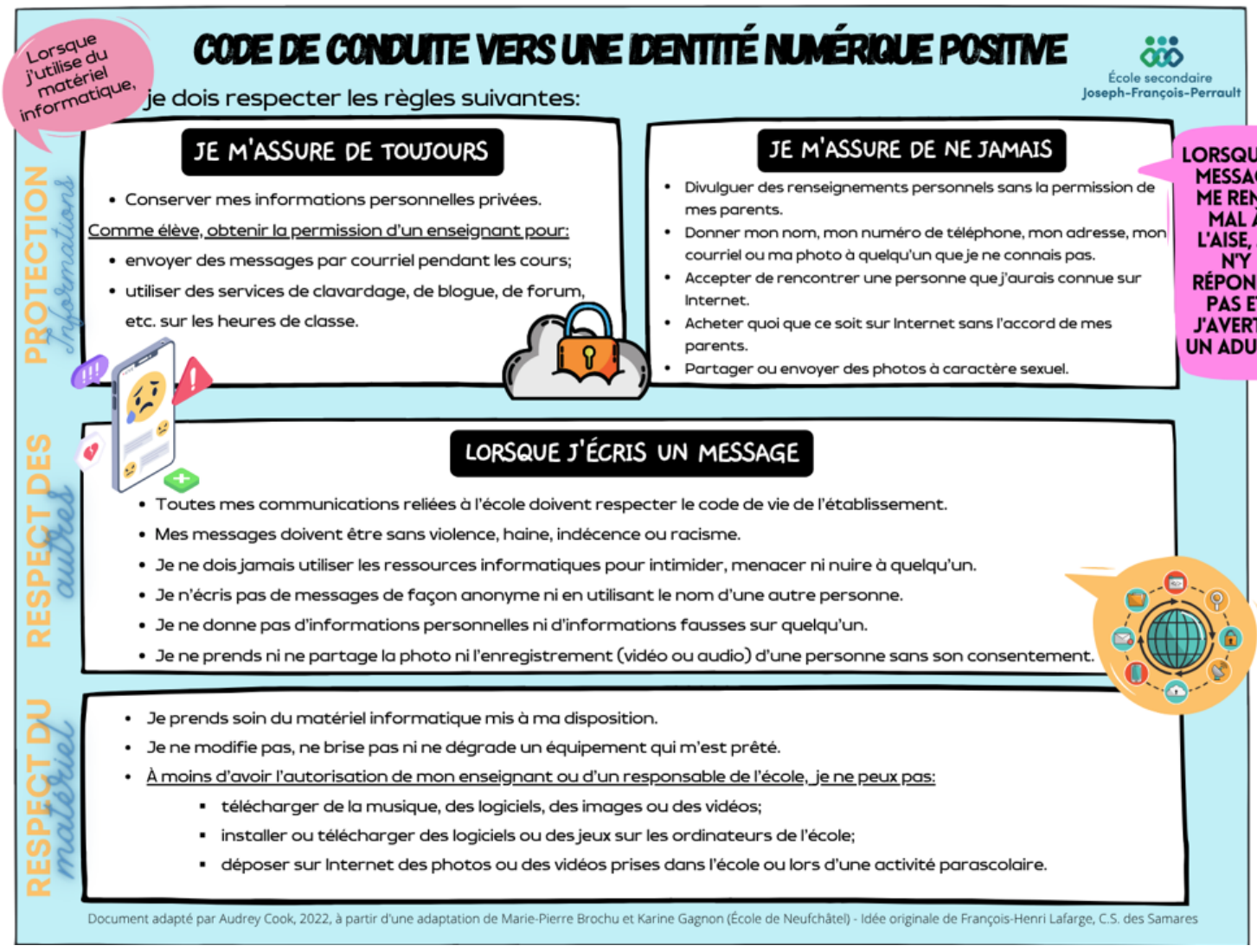

## JE RESPECTE MON MILIEU DE VIE ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION.

| Raisons | Manquements mineurs | Manquements majeurs |
|---|---|---|
| ❖ Vivre dans un endroit propre et agréable.<br>❖ Développer un sentiment d'appartenance à mon école.<br>❖ Créer un climat harmonieux et sécuritaire. | • Non-respect des lieux prévus pendant le dîner et les pauses.<br>• Non-respect du matériel prêté par l'école (inclus le respect du mobilier) *. | • Vandalisme.<br>• Vol. |

* En cas de perte ou de bris du matériel mis à la disposition de l'élève, les parents seront facturés pour le coût de remplacement ou de réparation des objets perdus ou brisés. Dans certains cas, des travaux compensatoires pourraient lui être imposés.

## RÈGLE ENCADRANT LE CELLULAIRE ET AUTRES OUTILS ÉLECTRONIQUES À L'ÉCOLE

| Ce qui est interdit | Ce qui est permis |
|---|---|
| ❖ Cellulaire<br>❖ Montre intelligente<br>❖ MP3 avec écran<br>❖ Ordinateur portable<br>❖ Console de jeux vidéos<br>❖ Écouteur sans fil<br>❖ Tablette électronique | • Liseuse<br>• MP3 sans écran<br>• Écouteur avec fil |

* L'élève doit fermer son cellulaire à son entrée dans l'école et aller le déposer éteint dans son casier barré.

Si un élève se retrouve avec un cellulaire ou autre matériel électronique, ce dernier sera confisqué et le parent devra venir le chercher à l'école sur les heures d'ouverture.

Aucun cellulaire ou autre appareil électronique en fonction ne sera toléré à l'école.

***JE ME CONFORME AUX LOIS CIVILES ET CRIMINELLES DE NOTRE SOCIÉTÉ, AINSI QU'AUX POLITIQUES DU CENTRE DE SERVICES DE LA CAPITALE ET DU MÉES.***

- La loi sur l'instruction publique : http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/I-13.3
- La Charte des droits et libertés de la personne : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/c-12
- La loi sur le tabac : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/L-6.2
- La loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jj-yj/outils-tools/hist-back.html
- Le plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence : https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/plan-de-lutte-contre-lintimidation-et-la-violence/
- La politique sur la réussite éducative : https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/
- Le cadre de référence relatif à l'utilisation du Web 2.0 et des médias sociaux : https://cssc.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/rfsg08-cadre-de-reference-relatif-a-lutilisation-du-web-20-et-des-medias-sociaux.pdf
- Projet éducatif de l'école : https://ecole-jfperrault.cssc.gouv.qc.ca/projet-educatif/

# Gestion des comportements /système à paliers

*Le système à paliers encadre nos interventions auprès des élèves qui accumulent des manquements. Lorsque l'élève enfreint les règles de vie, il s'expose à des conséquences associées au système de gestion des comportements. Une accumulation de plusieurs manquements mineurs peut justifier l'utilisation des paliers. Le système est associé à des suspensions et à des rencontres de réintégration avec les parents. Les manquements majeurs sont ceux qui peuvent entraîner immédiatement une suspension ou une expulsion de l'école. La direction peut appliquer plus d'un palier disciplinaire à un élève pour une situation le justifiant.*

| Mesures d'interventions universelles | Interventions dirigées et ciblées |
|---|---|
| ❖ Avertissement verbal et/ou écrit;<br>❖ Utilisation d'un système de valorisation, renforcement verbal;<br>❖ Communication avec les parents;<br>❖ Reprise de temps, perte de privilèges, travail compensatoire, gestes d'excuses, démarche de réparation, travail de réflexion;<br>❖ Suivi dans l'agenda, feuille de route, contrat d'engagement;<br>❖ Étude de cas, plan d'intervention individualisé, référence à un service particulier;<br>❖ Retrait au local Carrefour. | **Palier 1 :** Une demi-journée ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation.<br><br>**Palier 2** : Une ou des journées de suspension à l'interne ou à l'externe selon la situation.<br><br>**Palier 3** : Des journées de suspension à l'externe selon la situation.<br><br>**Palier 4 :** Un changement de milieu scolaire ou orientation vers un autre service. |

Dans le cas de vente de drogue ou du port d'une arme, une démarche de changement de milieu scolaire sera entreprise ainsi que toute autre situation jugée très grave par la direction de l'école.

## Interventions particulières :

- Dans les cas où il y a un doute raisonnable de vol, de possession ou de vente de drogue ou d'alcool, une fouille des effets personnels et du casier de l'élève sera réalisée.
- En vertu de la loi sur le système de justice pénale pour adolescents, tout délit sera porté à l'attention des autorités policières.

## Retrait au local Carrefour :

Lorsque le comportement d'un élève n'est pas convenable, l'élève peut être dirigé vers le local Carrefour. Il doit se présenter immédiatement au Carrefour.

**Il est de la responsabilité de l'élève de reprendre le travail manqué avant son retour en classe.**

# Reprises d'évaluations

L'élève dont l'absence sera motivée par le parent pour des motifs sérieux et exceptionnels aura droit à une reprise d'évaluation. Le parent doit communiquer avec l'enseignant par courriel pour justifier l'absence de son enfant à l'évaluation. Voici des exemples de motifs acceptables et non acceptables :

| Motifs acceptables | Motifs non acceptables |
|---|---|
| ❖ Maladie ou rendez-vous médical (attestation médicale requise après trois journées consécutives);<br>❖ Mortalité;<br>❖ Convocation d'un tribunal;<br>❖ Activités reconnues par l'école;<br>❖ Un événement jugé comme force majeure par l'école. | ❖ Travail à temps partiel;<br>❖ Retard;<br>❖ L'usage répétitif du motif « maladie »;<br>❖ Temps de repos additionnel (retour de voyage). |

## Procédures de reprises d'évaluations :

- **Absence en cas de voyage** : Les parents doivent communiquer avec la direction afin de planifier la période de reprise des évaluations. L'élève reprendra ses évaluations dès que possible à son retour, pendant les périodes de reprises prévues, en fin de journée.

- **En cas d'un autre motif acceptable d'absence**: Dès son retour en classe, **l'élève a la responsabilité** de prendre une entente avec son enseignant afin de convenir du moment de reprise d'évaluation. Une validation du motif doit être faite par les parents (par courriel) à l'enseignant.

**Si l'élève s'absente à la reprise, à moins d'avoir un billet médical, il se voit attribuer la note « zéro ».**

Centre
de services scolaire
de la Capitale
Québec

# TRANSPORT INTÉGRÉ AU RTC 2025-2026

## INFORMATIONS AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR SE PROCURER SON DROIT DE TRANSPORT AU RTC

1. L'élève doit d'abord s'inscrire au transport scolaire du Centre de services scolaire de la Capitale en complétant le formulaire électronique : *Plateforme d'inscription au transport scolaire*. Les élèves admissibles doivent :
   - Fréquenter leur école de bassin ou l'école désignée par le Centre de services scolaire de la Capitale
   - Avoir une adresse principale située à :
     - **Plus de 2 km** pour les élèves du **secondaire**
2. **Le transport est offert uniquement pour l'adresse principale de l'élève.** Pour une deuxième adresse, faire une demande de transport en places disponibles ($). Nous vous recommandons de prévoir une solution alternative si vous êtes concerné par cette situation.
3. Dès le 18 août 2025, confirmer votre droit au transport intégré (RTC) sur **Mozaik-Portail Parents.** Lorsque la mention « Droit (RTC) (Intégré) » y apparait, l'élève est admissible.

   Le titre scolaire (laissez-passer) avec le RTC permet des déplacements illimités sur tous les parcours du réseau, du lundi au vendredi, dès le premier jour d'école, jusqu'au 30 juin.
   Avant de vous présenter au bureau du Service d'accompagnement en mobilité intégrée du RTC, assurez-vous d'avoir la confirmation de l'admissibilité au Droit (RTC) (Intégré) avant de vous procurer le laissez-passer. Le CSSC ne remboursera aucuns frais de laissez-passer.

   **Service d'accompagnement en mobilité intégrée du RTC**
   820, Ernest-Gagnon, Québec, G1S 3R3
   Avoir en main :
   - pièce d'identité de l'élève
   - numéro de fiche de l'élève
   - code postal de l'élève
   - nom de son Centre de services scolaire (de la Capitale)
   - 15 $ pour les frais demandés
   - Carte OPUS (Si l'élève n'a pas sa carte, il pourra s'en procurer une au bureau du RTC)

   Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site du RTC.

**Services éducatifs Secteur transport scolaire**
125, des Commissaires Ouest,
Québec (Québec)
transport@cscapitale.qc.ca
cssc.gouv.qc.ca

# Nouveau service de cafétéria

À l'école Joseph-François-Perrault, l'organisation qui s'occupe de la cafétéria se nomme L'ABC du lunch. Les responsables offrent des repas frais du jour. Un repas complet pour bien manger, tous les jours. Les menus sont pensés par des nutritionnistes pour allier santé, variété et plaisir, en mettant de l'avant des ingrédients locaux, des recettes maison et des options pour tous les goûts et régimes alimentaires.

Chaque repas comprend :

- Une entrée (soupe, jus de légumes ou bar à salade)
- Un plat principal (repas du jour, menu de pâtes, sandwich ou salade-repas avec protéine)
- Un breuvage (lait, eau, jus ou thé/tisane pour les adultes)
- Un dessert maison

## Tarifs

- 4 items : 8,50 $
- 3 items : 8,00 $
- 2 items : 7,50 $
- Assiette seulement : 5,00 $

Portion supplémentaire : + 1,00 $

## Carte-repas

Rechargez la carte-repas ABC du Lunch en ligne ou à la cafétéria. Collations, déjeuners, repas… tout est automatiquement déduit.

## Promotion

École secondaire : 25 repas pour 206,25 $ (profitez d'un tarif réduit à 8,25 $)

Plus de détails suivront dans le premier Info-Perrault.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec

Le 4 juillet 2025

Aux parents des élèves de l'école Joseph François Perrault,

Bonjour à toi et à tes parents!

Un petit mot pour vous présenter **les services de santé** disponibles à l'école secondaire.

L'infirmière présente à l'école secondaire est une employée du CIUSSSCN. Elle collabore à la promotion de la santé et à assurer la sécurité des élèves à l'école selon les besoins particuliers de chacun. Elle a également pour mandats la prévention des grossesses et des ITSS[1] à l'adolescence.

Dans le cadre de ces mandats, l'infirmière peut donc…

- Évaluer et orienter les élèves pour diverses problématiques bio-psycho-sociales (dépression, stress, anxiété, idées noires);
- Donner de l'information générale ainsi que sur la sexualité et la contraception lors d'entrevues individuelles ou en groupes classes;
- Démarrer un moyen contraceptif;
- Donner la pilule du lendemain;
- Intervenir pour les douleurs menstruelles et autres problèmes gynécologiques;
- Procéder à des tests de grossesse;
- Évaluer et procéder aux dépistages des ITSS[1];

Pour les élèves de moins de 14 ans, une autorisation parentale est nécessaire pour une consultation avec l'infirmière.

***Les exemptions d'éducation physique pour quelque motif que ce soit doivent TOUJOURS être accompagnées d'un billet de médecin.***

***« L'infirmière de l'école N'EST PAS la première répondante pour les premiers soins et les malaises divers »***

Ce sont les **surveillants éducateurs** qui ont ce mandat. Ils réfèreront à l'infirmière si nécessaire pour des situations particulières.

[1] ITSS : Infection transmissible sexuellement et par le sang.

**CLSC Sacré coeur**
**1 Av. du Sacré Coeur, Québec,**
**QC, G1N 2W1**
**Téléphone : (418) 521-5833**

**« Va toujours voir le surveillant éducateur en premier en cas de blessure ou de malaise »**

- Ils sont toujours présents sur les heures de classe;
- Ils sont au courant des élèves porteurs de problèmes de santé particuliers;
- Ils sont formés pour les premiers soins et contacteront les parents au besoin.

Par ailleurs…

L'école secondaire est un milieu où l'élève est reconnu, comme responsable et plus autonome en ce qui concerne sa santé…

- Tu peux garder avec toi, dans ton casier, des analgésiques (Tylenol, Advil ou tout autre médicament divers) en cas de besoin;
- Les élèves à risque de réactions allergiques importantes sont **responsables** d'avoir leur auto-injecteur d'épinéphrine (Epipen, allerject ou Emerade) en tout temps sur eux ou dans leur étui à crayon. Plusieurs personnes sont en mesure de t'aider si besoin.

Afin de maintenir un environnement sain et sécuritaire pour les élèves, veuillez transmettre à l'école les situations de santé physique ou psychologique qui peuvent nécessiter une intervention ou des adaptations sur les heures de classe.

**LE TOUT EST TRAITÉ CONFIDENTIELLEMENT!**

En tout temps, vous devez procéder à la mise à jour de la fiche santé auprès du secrétariat de l'école ou de l'infirmière si votre état de santé change en cours d'année.

Bonne année 2025-2026!

Marie-Eve Deschênes, infirmière
418-686-4660

**CLSC Sacré coeur**
**1 Av. du Sacré Coeur, Québec,**
**QC, G1N 2W1**
**Téléphone : (418) 521-5833**

# MATÉRIEL SCOLAIRE REQUIS POUR LA RENTRÉE 2025-2026
# SECONDAIRE 1

**Se fier à la colonne « Total » pour les quantités à se procurer, selon les cours à l'horaire de l'élève. **

**Fournitures essentielles (obligatoires) à se procurer et à renouveler, au besoin :**

- ✓ Un étui à crayons.
- ✓ Douze (12) crayons de plomb HB.
- ✓ Deux (2) gommes à effacer.
- ✓ Taille-crayon avec réceptacle.
- ✓ Une paire de ciseaux.
- ✓ Deux cadenas (un pour le casier régulier et un pour le casier d'éducation physique).
- ✓ Un costume d'éducation physique.

| MATÉRIEL | Anglais | Arts plastiques | Culture et citoyenneté québécoise | Français GEN | Français PEI | Mathématiques | Science et technologie | Univers social | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Bâton de colle | | 1 | | | | | | | 1 |
| Cahier « Canada » | 2 | | 1 | 3 | 4 | | 1 | 1 | 8 |
| Cahier « Canada » quadrillé | | | | | | 4 | | | 4 |
| Cahier à anneaux 1 pouce ½ | | | | 1 | 1 | | | | 1 |
| Correcteur (idéalement à ruban) | | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | 2 |
| Crayons effaçables à sec **(min. 4 couleurs différentes)** | | | | 4 | 4 | | | | 4 |
| Crayon feutre noir (à pointe fine 0,5) | | 1 | | | | | | | 1 |
| Crayon surligneur **(min. 4 couleurs différentes)** | 1 | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Ensemble de crayons à colorier **(min. 10 couleurs)** | | 1 | | | | | | | 1 |
| Paquet de feuilles mobiles lignées (100 feuilles) | | | | 1 | 1 | | 1 | | 2 |
| Paquet de feuilles mobiles quadrillées | | | | | | 1 | | | 1 |
| Paquet de séparateurs (8 séparateurs) | | | | 1 | 1 | | | | 2 |
| Porte-mine HB et ses recharges de mines | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | 2 |
| Règle de 15 centimètres | | | | | | ✓ | ✓ | | 1 |
| Stylo bleu | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | 3 |
| Stylo noir | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | 3 |
| Stylo rouge | | | | ✓ | ✓ | ✓ | | | 3 |

**Certains articles pourraient être à renouveler au courant de l'année.**

GEN : Programme général (régulier)

PEI : Programme d'éducation intermédiaire

**IMPORTANT** Une pochette accordéon sera fournie à l'école pour aider à classer les notes de cours.

Nous vous encourageons à récupérer le matériel encore fonctionnel de l'année précédente.